

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POR 001-276/08/CC

■ Ports de plaisance de MPM - Approbation de la charte de progrès

DIPOR 08/715/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En 2004 la Direction des Ports et Aéroport s'est engagée dans une démarche de modernisation des modes de gestion des ports de plaisance de MPM, qui s'est concrétisée par une harmonisation des contrats de gestion : 10 ans dans le cadre de DSP, 5 ans pour les clubs nautiques et 1 an pour les contrats individuels. En même temps que cette première phase, qui a été menée à bien en concertation avec tous les acteurs et utilisateurs des plans d'eau, un programme ambitieux de mise aux normes et de modernisation des ports de 8,7 millions d'euros a été lancé pour que les aspects techniques et environnementaux liés au développement durable soient au cœur de la réforme.

Après l'amélioration des aspects administratifs, juridiques et techniques, il convenait d'entamer la réforme des modes de *gouvernance* en développant la collaboration des usagers et en mettant en place de nouvelles règles de fonctionnement, en accord avec les ambitions d'une « *capitale euroméditerranéenne de la plaisance* ».

C'est dans ce cadre qu'une première décision a été prise le 22 décembre 2005, où le principe de création de 4 nouvelles commissions paritaires a été adopté pour mieux associer les représentants des usagers aux décisions qui les concernent dans les domaines des travaux, de l'événementiel, du règlement de police des ports et des attributions de places. C'est également avec le même objectif d'amélioration des règles de fonctionnement et dans un souci de les harmoniser en respectant les règles d'équité et de transparence qu'a été entreprise la rédaction d'un Charte de progrès associant tous les acteurs du nautisme.

MPM a confié fin 2006 à un cabinet de consultant, SINGULIER et CO, la mission de coordonner les démarches nécessaires et d'organiser les débats et la concertation, avec pour objectif *d'accompagner le changement* avec les agents des capitaineries et les acteurs privés ou publics utilisateurs des ports de plaisance. A la suite de ces démarches, le projet de Charte de progrès a été bâti autour de 8 grands axes, respectivement intitulés :

- « **équilibre et transparence pour l'accès à une plaisance active et populaire** » : ce volet envisage notamment la définition de règles transparentes pour l'attribution des places sur la base de listes d'attentes.
- « **développer une offre de service professionnelle, organisée et visible** » : ce volet vise à organiser, développer, moderniser et promouvoir les espaces dédiés aux activités professionnelles sur les ports,
- « **fournir à tout plaisancier les conditions d'accueil optimum** » : ce volet évoque la création de nouvelles places « passagers » et l'amélioration de l'accueil **des plaisanciers** (site Internet, sanitaires, signalétique, offre de services, sécurité, etc.),

- « **des services techniques adaptés à tous les types d'embarcation** » : ce volet vise à améliorer et homogénéiser la qualité des services techniques offerts **aux navires** (carburant, eau, électricité, entretien et réparation), en fonction de la vocation des ports et dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- « **maintenir et densifier le lien social sur les ports de plaisance** » : ce volet doit permettre de consolider et de valoriser le rôle des associations porteuses de projets,
- « **éduquer et transmettre la culture de la mer** » : ce volet propose de promouvoir les fondamentaux de la culture maritime (respect de l'environnement, du patrimoine culturel, des règlements), notamment aux jeunes et aux publics défavorisés.
- « **vers une politique de tourisme durable** » : ce volet fait valoir le développement d'un tourisme maritime et continental durable et de qualité, s'appuyant sur la promotion de l'identité nautique de MPM,
- « **faire rayonner le pôle plaisance MPM** » : ce dernier volet a pour but de construire, au travers de grands projets fédérateurs, l'image du pôle plaisance MPM, en positionnant cette dernière comme « Capitale euroméditerranéenne de la plaisance ».

Le projet de Charte de progrès a été présenté le 25 janvier 2008, lors d'un Conseil Portuaire Exceptionnel qui regroupait tous les conseillers portuaires des 24 ports de MPM qui en ont accepté le principe et le contenu.

Au vu de ces éléments, il vous est donc proposé d'acter la Charte de progrès des ports de plaisance de MPM ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DIPOR 05/858/BC du Conseil de Communauté en date du 22 décembre 2005 approuvant la mise en place d'une Charte de progrès avec les différents auteurs de la gestion portuaire ;
- L'avis des Conseils Portuaires réunis le 25 janvier 2008

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'approuver la Charte de progrès des ports de plaisance de MPM

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique1 :

Est approuvée la Charte de progrès des ports de plaisance de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ci-annexée.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Ports de Plaisance - Ports de Commerce -
Aéroport

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude PICCIRILLO

Jean-Claude GAUDIN